



VIGILANCE ET ACTION

'Il n'y a qu'une seule fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir.

N°20/21 SEPT.-OCT. 1988
ISSN 0989-3237

bulletin de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTÉ

REFUSONS LE REFERENDUM PIEGE

Qu'attend MITTERRAND du référendum qui doit avoir lieu le 6 novembre ?

Un taux élevé de participation, une majorité massive de "OUI".

Pourquoi ?

Nullement, comme il essaie de le faire croire, parce que ce vote permettrait de réunir les conditions d'une consultation loyale par laquelle les Français de Nouvelle Calédonie choisiraient, dans dix ans, entre le maintien de ce territoire dans la France et la séparation. *SON DESSEIN*, sur ce point, est fixé. Il tente, sans répit, depuis sept ans, de le réaliser. *C'EST L'INDEPENDANCE DE LA NOUVELLE CALEDONIE SOUS LA DOMINATION D'UNE MINORITE ANTI-FRANCAISE.* L'explication de ce comportement est certes malaisée (faut-il la chercher dans la manie, ou bien dans les ténèbres de la politique ?), mais sa réalité ne peut être mise en doute.

Si donc, pour MITTERRAND, le référendum a quelque rapport véritable avec l'avenir de la Nouvelle Calédonie, c'est parce que son succès serait à terme celui des séparatistes : l'exclusion du scrutin d'autodétermination, au demeurant inconstitutionnelle, des Français qui, à cette date, ne résideraient pas sur ce morceau de France depuis au moins dix ans, l'amnistie des criminels qui les inciterait à terroriser de plus belle les populations loyalistes, le parti pris quotidien d'un gouvernement socialiste soutenu par un parti communiste revigoré, l'émigration qui s'en suivrait de beaucoup de citoyens, pèseraient de tout leur poids dans le sens de la sécession.

Mais le MITTERRAND que l'on connaît n'avait pas besoin de référendum pour mener une telle politique. La manipulation, et notamment celle de l'administration et de la justice, lui aurait suffi. Les exécutants capables de la mettre en oeuvre avec zèle ne lui manquent pas.

CE QU'IL CHERCHE, AU VRAI, EST UN SUPPLEMENT DE LEGITIMITE.

Il a compris, au soir du second tour des élections législatives, tout ce que sa réélection d'apparence triomphale avait de contingent, fille qu'elle était de la division de la majorité du pays. Il sait que sa faction demeure, sans espoir, minoritaire. Il pressent qu'elle perdra toutes les élections à venir. Son esprit de clan en souffre. Plus encore sa prodigieuse vanité. Quoi ? L'his-

toire ne retiendrait pas son nom comme celui du "Socialisateur" de la France.

Il recourt alors à une arme favorite : LE LEURRE.

Que les loyalistes de Nouvelle Calédonie acceptent, par résignation, par crainte ou par illusion, le pari du référendum, que les partis d'opposition, encore en état de choc, se laissent convaincre de préconiser le "OUI", fût-ce sans enthousiasme, que leurs électeurs les suivent, et ce "OUI" recueillerait un pourcentage d'électeurs inscrits très supérieur à l'électorat socialo-communiste.

MITTERRAND prétendrait avoir été plébiscité et sa gloire, si l'on peut dire, rejallirait sur les bandes qui guignent sa succession.

TEL EST LE PIEGE.

Quelle est la meilleure manière de le déjouer ?

Elle n'est pas de voter "NON". Les choses sont engagées de telle sorte dans l'opposition, qu'on ne peut espérer rallier une majorité sur cette réponse. De plus, et surtout, une raison morale défend de l'exprimer : répondre, même répondre "NON" à une question, c'est reconnaître sa pertinence et la sincérité de celui qui la pose.

A question fourbe, point de réponse.

On n'entre pas dans un piège pour essayer ensuite d'en sortir. On l'évite.

On ne s'assied pas à une table de jeu pour faire échec aux tricheurs. On ne joue pas avec eux.

On ne concourt pas avec un athlète qui se dope. On l'exclut de la compétition.

Si, au soir du 6 Novembre, le nombre des "OUI" se réduit à celui des électeurs socialistes et communistes, MITTERRAND aura manqué son coup. **SI LE POURCENTAGE DES ABSTENTIONS EST TRES ELEVE, IL COMPRENDRA QUE LES FRANÇAIS NE SE SONT PAS LAISSE LEURRER. L'AVENIR DU SOCIALISME RESTERA AUSSI ALEATOIRE.**

De ce fait, la Nouvelle Calédonie, ne sera sans doute pas sauvée, mais il sera moins sûr qu'elle soit perdue.

LES RAISONS DU REFUS

Appelés à être très prochainement consultés sur l'avenir de la Nouvelle Calédonie, les Français ont besoin d'être mieux informés d'un problème plus complexe qu'ils ne l'imaginent.

La décision qu'ils vont devoir prendre par voie référendaire ne concerne pas seulement le sort de 160.000 personnes installées au bout du monde dans un environnement très différent du nôtre. ELLE METTRA AUSSI EN JEU DES INTERETS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX IMPORTANTS : IL S'AGIT DE LA PRESENCE DE LA FRANCE DANS L'OCEAN PACIFIQUE.

Depuis plus de trente années, tous les habitants de cette île de 19.000 km² jouissent d'une parfaite égalité en matière de droits civiques et il est abusif de dénoncer la persistance d'un fait colonial. En revanche il existe encore trop d'inégalités économiques et sociales et toute tentative pour rééquilibrer l'effort d'investissement entre les régions et favoriser une participation plus large de l'ensemble de la population à la gestion des affaires régionales et territoriales doit être encouragée. Ceci, toutefois, ne saurait suffire. D'autres aspects du problème, qui touchent aux intérêts supérieurs de l'Etat, doivent être pris en compte et portés à la connaissance des citoyens.

En évoquant de tels intérêts, il faut évidemment éviter le piège des interprétations malveillantes et tendancieuses. Il ne s'agit pas, comme certains peuvent feindre de le croire, d'assurer la protection des biens de quelques nantis ni même d'être obnubilé par l'existence, pourtant non négligeable, d'un gisement de nickel qui se situe par sa qualité et son importance au deuxième rang mondial (derrière le Canada). IL S'AGIT ESSENTIELLEMENT DE PRESERVER UNE INFLUENCE DONT NOTRE PAYS A BESOIN POUR SA DEFENSE ET SON DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Bordé par les quatre plus grandes puissances (Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, Japon) l'Océan Pacifique prend aujourd'hui

une valeur stratégique et économique qui dépasse celle de l'Océan Atlantique, et la France a la chance d'occuper une position de plus en plus importante.

Grâce à l'archipel polynésien et à la Nouvelle Calédonie pivot de notre dispositif dans la zone, notre pays bénéficie d'avantages stratégiques et économiques exceptionnels.

Au plan de notre Défense Nationale, il dispose de toutes les facilités d'escale et de ravitaillement nécessaires à ses sous-marins à propulsion et à armement atomique. Il peut aussi, sans danger pour les autres, poursuivre sur l'atoll isolé de Mururoa les expériences souterraines indispensables au perfectionnement de sa force de dissuasion nucléaire.

Au plan économique il possède aussi un domaine maritime de plus de 9 millions de km² avec tout ce qu'il représente en ressources minérales (nODULES, gisements sous-marins) et en richesses halieutiques (pêche maritime). Aucun autre pays européen ne peut se prévaloir d'un tel avantage et, en 1992, cet apport dans "la corbeille de la mariée européenne", donnera à la voix de la France un poids particulier.

Les convoitises qui s'exercent déjà et les manoeuvres qui tendent insidieusement à miner notre influence sous le couvert de sentiments prétendument moraux et généreux, marquent bien la nature et l'importance des enjeux. Elles laissent même prévoir les dangers que ferait courir à la paix mondiale le moindre déséquilibre dans cette zone sensible.

LES FRANÇAIS DOIVENT COMPRENDRE LA GRAVITE DE L'ENJEU. CE REFERENDUM N'EST QUE LE PREMIER ROUAGE D'UN MECANISME QUI CONDUIRAIT INEXORABLEMENT A LA REALISATION DE CES DANGERS. POUR NE PAS LE LEGITIMER, IL NE FAUT PAS ALLER VOTER.

**UNE VIOLATION
DE LA CONSTITUTION**

Dans un mois, les Français devront voter, à propos d'un texte qu'on ne connaît pas encore, à l'occasion du référendum concernant la Nouvelle Calédonie. Pour respecter les apparences, le Gouvernement a attendu l'ouverture de la session parlementaire en prétendant suivre les règles de l'article 11 de la Constitution.

La décision sur l'autodétermination devait avoir lieu en 1998, le projet déciderait que seront seuls appelés à se prononcer les électeurs du Territoire inscrits en 1988 ainsi que leurs descendants. Ainsi toute personne décidant de s'installer en Nouvelle Calédonie après 1988 ne participera pas au vote en 1998. Qui donc, malgré les très importants espoirs économiques que peut connaître le Territoire, décidera de s'y installer en sachant qu'il ne pourra pas voter ? Le texte comporte cet aspect machiavélique puisqu'il va "GELER" le peuplement d'une région et, d'ailleurs, porter indirectement atteinte à la liberté d'aller et venir et à la liberté d'établissement.

Sur le plan juridique, il apparaît donc que les citoyens français installés en Nouvelle Calédonie après 1988 n'auront pas le droit de vote en 1998. Cette disposition, si elle prend forme, pose déjà beaucoup de questions : voteront-ils d'ici là pour les élections locales ou les élections nationales qui auront nécessairement lieu durant cette période ? Si oui, il y aura donc discrimination entre les scrutins; si non, on leur retire la qualité de citoyens.

DANS TOUS LES CAS, IL Y AURA ATTEINTE A UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL D'IMPORTANCE MAJEURE, LE PRINCIPE D'EGALITE.

Mais l'atteinte la plus grave est celle qui est portée au suffrage UNIVERSEL tel qu'il est réaffirmé par l'article 3 de la Constitution. Priver des citoyens du droit de vote, même dans un seul scrutin, constitue une des atteintes les plus graves qu'on ait jamais portée à nos règles constitutionnelles.

Certes, il est normal, comme le dit l'article L 11 du code électoral, de prévoir une résidence durable. Le délai est normalement de six mois. On conçoit même qu'il soit étendu, comme il le fut à 3 ans, pour

le référendum d'autodétermination à Djibouti en 1966 ou le référendum en Nouvelle Calédonie en 1987. Mais le délai de 10 ans excède MANIFESTEMENT, pour reprendre l'expression employée par le Conseil Constitutionnel, les conditions normales d'organisation du scrutin.

On invoque quelquefois l'article 53 de la Constitution selon lequel "Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées". Mais qui peut dire ce que sont les "populations intéressées" ? celles de 1988 ou celles de 1998 ? Il ne peut s'agir que des électeurs qui voteront en 1998 c'est-à-dire de tous les citoyens français présents sur le Territoire à cette date, sous réserve de conditions raisonnables de résidence.

En fait, le Gouvernement a utilisé la voie du référendum parce qu'il sait qu'en vertu d'une jurisprudence du Conseil Constitutionnel remontant à 1962 LES LOIS REFERENDAIRES NE SONT PAS SOUMISES AU CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITE. Si la décision était prise par le Parlement, la censure du juge constitutionnel aurait été certaine.

Les Français ne peuvent pas se laisser entraîner sur ce terrain. ILS NE DOIVENT PAS VOTER UN TEXTE QUI VIOLE DE FAÇON AUSSI CYNIQUE LA CONSTITUTION et laisse prévoir d'autres atteintes aussi graves à nos règles constitutionnelles de la part d'un Gouvernement qui ne veut pas respecter le Droit.

**REFERENDUM
PIEGE
NE VOTEZ PAS**

MIL MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE 4, RUE F. MISTRAL 75015 PARIS MIL

*Faites adhérer
vos amis au M.I.L.
comme à vos idées*

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE M.I.L. :

POUR LE REFUS DE PARTICIPATION AU REFERENDUM SUR LA NOUVELLE CALEDONIE.

Le MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE (M.I.L.) qui compte parmi ses dirigeants plusieurs personnalités gaullistes, APPELLE AU REFUS DE PARTICIPATION AU REFERENDUM SUR LA NOUVELLE CALEDONIE.

En effet, le projet de loi que le Président de la République soumet au référendum prétend exclure du scrutin sur l'autodétermination de la Nouvelle Calédonie les Français qui ne justifieraient pas, à la date de cette consultation, d'une résidence d'au moins dix ans sur ce territoire français. Par une telle discrimination, qu'aucune différence de situation entre citoyens ne saurait justifier, il viole le principe du suffrage universel et égal que proclame l'article 3 de la Constitution.

Ce même projet prévoit une amnistie, pratiquement sans limite, des crimes qui ont été commis en Nouvelle Calédonie, y compris dans un passé très récent. En cela, il récompense les terroristes et les encourage à persévérer dans leurs atrocités.

Pareil mépris de la Constitution et pareille offense à la justice révèlent le dessein profond des auteurs du projet : **celui de parvenir coûte que coûte à l'indépendance de la Nouvelle Calédonie dominée par une minorité anti-française.**

Ce que le Président de la République n'a pu réussir, en dépit d'une obstination poussée au delà du raisonnable de 1981 à 1986, il l'attend aujourd'hui d'un stratagème. Il compte sur le découragement, la résignation, voire le "lâche soulagement" de bon nombre de Français, pourtant hostiles au fond d'eux-mêmes à sa politique, pour obtenir l'approbation du texte qui est censé ménager toutes les chances de maintien de la Nouvelle Calédonie dans la République. Mais ces chances ne peseraient pas lourd en raison du parti d'ores-et-déjà pris par ceux à qui il appartiendrait d'appliquer ce texte.

Au demeurant, le pouvoir socialiste, qui croit pouvoir obtenir une nette majorité des suffrages exprimés, voudrait la légitimer grâce à un taux de participation important.

Si un tel résultat était obtenu, la propagande socialiste ne manquerait pas de le présenter comme un vote de confiance au Président de la République et au Gouvernement.

Le projet n'est, en définitive, rien d'autre qu'un leurre. Que les Français n'entrent pas dans un jeu où l'on triche.

C'est pourquoi LE M.I.L. APPELLE A REFUS DE PARTICIPATION AU REFERENDUM.

Diffusé à la presse le 15 Septembre 1988

REFUS DU REFERENDUM PLEBISCITE

Dans un excellent article, intitulé "L'exemple de MITTERRAND", qu'a publié le Figaro-Magazine du 24 Septembre 1988, Jean d'ORMESSON rappelle ce que fut la campagne de l'actuel Président de la République avant le référendum de 1972, relatif à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne.

En 1972, Monsieur POMPIDOU, Président de la République, lançait un référendum sur l'Europe. Déjà à cette époque, le parti socialiste n'avait cessé de se battre en faveur de l'Europe. Il était pris dans un piège plus redoutable encore que celui de la Nouvelle Calédonie pour l'opposition d'aujourd'hui. Premier Secrétaire du PS Monsieur MITTERRAND n'a pas hésité : IL A CONSTATE QUE LES TENANTS DU OUI SE CONFONDAIENT AVEC LES PARTISANS D'UNE MAJORITE QU'IL COMBATTAIT : IL S'EST REFUSE A LUI ACCORDER UN BLANC-SEING. Il a très bien expliqué que demander aux électeurs de "dire oui ou non à des perspectives nouvelles" sans leur dire sur quoi s'ouvriraient ces perspectives nouvelles, ce n'était pas respecter les citoyens. "EN VERITE, DISAIT-IL, ON SE SERT D'UNE GRANDE IDEE POUR SE MOQUER DE LA DEMOCRATIE. C'EST CELA QUE NOUS N'ACCEPTONS PAS. (...)"

Des millions de Français et de Françaises exprimeront avec nous leur refus de voir la démocratie ravalée au niveau d'une grosse astuce... Dans beaucoup de domaines, on ne suit jamais suffisamment les leçons de Monsieur MITTERRAND. DANS QUELQUES SEMAINES, SUIVANT L'EXEMPLE DE MONSIEUR MITTERRAND LES ELECTEURS S'ABSTIENDRONT EN MASSE AU REFERENDUM-PLEBISCITE.

Vigilance et Action est édité par le Mouvement Initiative et Liberté
4 rue Frédéric Mistral, 75015 Paris
Directeur de la publication : A. Decocq
Dépôt légal à parution
Imp. Lemaire, 95000 Cergy-Pontoise

A DECOUPER OU A RECOPIER ET A RENVOYER AU MIL 4 rue F. MISTRAL 75015 PARIS, TEL : 45 54 15 57

Je, soussigné(e), déclare adhérer au Mouvement Initiative et Liberté (MIL)
Nom : Prénoms :
Adresse :
Date et lieu de naissance : Téléphone :
Profession : Etablissement :
cotisation annuelle : Date : Signature :
-Membre : 100 Frs
-Membre bienfaiteur : 500 Frs
-Exceptionnelle : à partir de 1000 Frs